

RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE SFCR 2018

SOMMAIRE

SYNTHESE

I. ACTIVITES ET RESULTATS

I.1. Description de l'entreprise

- Actionnariat
- Contrôle interne et audit
- Environnement économique
- Activités opérationnelles

I.2. Performances techniques

- Souscription en promotion immobilière
- Souscription en maison individuelle
- Evolution de la sinistralité
- Réassurance
- Résultat technique

I.3. Performances financières

I.4. Performances des autres activités

II. SYSTEME DE GOUVERNANCE

II.1. Informations générales

- Organigramme de la société
- Conseil de surveillance
- Directoire et direction générale
- Commission d'audit et des risques
- Commission des rémunérations
- Commission de la politique financière
- Information sur les règles de rémunération des membres de l'organe administration

II.2. Compétence et d'honorabilité

- Gouvernance
- Gestion des risques et conformité
- Audit interne
- Actuariat

II.3. Système de gestion des risques - ORSA

- Promotion immobilière

- Maison individuelle
- ORSA

II.4. Système de contrôle interne

- Cartographie des risques
- Gestion des risques et conformité
- Dispositif de contrôle interne

II.5. Fonction d'audit interne

II.6. Fonction actuarielle

II.7. Type de fonctions et activités sous-traitées

III. PROFIL DE RISQUE

III.1. Risque de souscription

- Risque de primes et de réserve
- Risque « catastrophe »

III.2. Risque de marché

- Risque action
- Risque de spread
- Risque de change
- Risque de taux
- Risque de concentration
- Risque immobilier

III.3. Le risque crédit/défaut

- Risque de liquidité

III.4. Risque opérationnel

III.5. Exposition aux risques

- Scénario 1 : Choc de sinistralité sur 2018 ;
- Scénario 2 : Choc sur les deux plus importantes expositions ;
- Scénario 3 : Dégradation des marchés financiers et fréquence de sinistres moyens.

IV. VALORISATION

IV.1. Actifs

IV.2. Provisions techniques

- Prévisions et valeurs constatées en 2017
- Méthodes et options retenues
- Meilleure estimation des engagements
- Calcul de la marge pour risque

IV.3. Autres passifs

V. GESTION DU CAPITAL – EVALUATION DE LA SOLVABILITE

V.1. Fonds propres

V.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

- Capacité d'absorption par les impôts différés
- Risque de souscription
- Risque de marché

V.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

V.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

V.5. Non-respect du MCR et non-respect du SCR

V.6. Autres informations

Annexes

SYNTHESE 2018

CGI Bâtiment est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance régie par le Code des Assurances. Elle délivre des cautions aux professionnels de l'immobilier : les constructeurs de Maisons Individuelles et les promoteurs.

Le chiffre d'affaires s'élève à 19 282 K€ en 2018 en retrait par rapport à 2017. Le résultat de souscription hors produit financier atteint 5 897 K€ en retrait de - 3,77 %.

Ce document est le rapport sur la solvabilité et la situation financière au titre de l'exercice 2018. Il décrit l'activité de CGI Bâtiment, son système de gouvernance, son profil de risque. Il précise les méthodes de valorisation appliquées aux fins de solvabilité et de gestion du capital. Ce rapport a été approuvé par le Conseil de Surveillance du 26 mars 2019.

Le SFCR est produit annuellement. Il est publié sur le site web de CGI Bâtiment pour une durée d'au moins 5 ans à compter de sa date de publication.

Il ressort des travaux menés sur la solvabilité et la situation financière de CGI Bâtiment menés au cours

de l'exercice 2018 que la société est solvable.

L'exigence de solvabilité imposée par le législateur concerne la couverture par les fonds propres du Minimum de Capital Requis (MCR), d'une part, et du Capital de Solvabilité Requis (SCR), d'autre part. Cette couverture est assurée, puisque le taux de couverture s'élève à 1662 % pour le MCR et 415 % pour le SCR.

En 2018 CGI Bâtiment continue à bénéficier d'un environnement économique favorable même si l'activité maison individuelle s'est réduite en fin d'année. L'exercice reste encore marqué par le traitement du sinistre majeur enregistré en 2016 pris en charge par la réassurance ainsi que par une augmentation de la sinistralité en fin d'année.

Le risque de souscription est le risque majeur de la société.

L'amélioration du SCR provient d'une meilleure couverture du risque catastrophe par la réassurance.

Au cours de cet exercice, les membres du Directoire ont été renouvelés.

I. ACTIVITES ET RESULTATS

I.1. Description de l'entreprise

- Actionnariat
- Contrôle interne et audit
- Environnement économique
- Activités opérationnelles

I.2. Performances techniques

- Souscription en promotion immobilière
- Souscription en maison individuelle
- Evolution de la sinistralité
- Réassurance
- Résultat technique

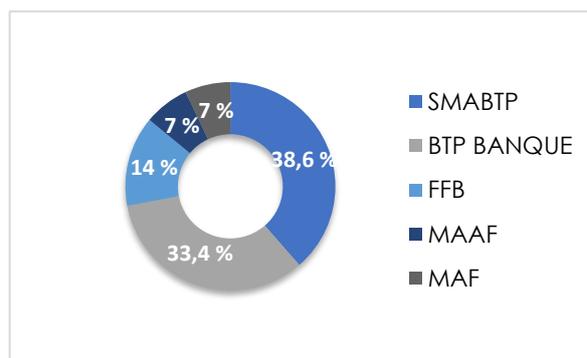
I.3. Performances financières

I.1. Description de l'entreprise

- CGI Bâtiment est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance régie par le Code des Assurances au capital de 20 887 500 euros dont le siège social est situé 6, rue La Pérouse à Paris 16^{ème} ;
- Créée en 2000 par la FFB, la SMABTP et BTP Banque, elle succède à CGI FFB (Caisse de Garantie Immobilière de la Fédération Française du Bâtiment) créée en 1964. Elle a par la suite absorbé la société GFIM qui avait pour actionnaires trois mutuelles : SMABTP, MAF, MAAF aujourd'hui à son capital.
- Elle délivre principalement des garanties de livraison aux constructeurs de maisons individuelles et des garanties financières d'achèvement aux promoteurs (Loi de 1990 – L.261-1 et suivants CCH).

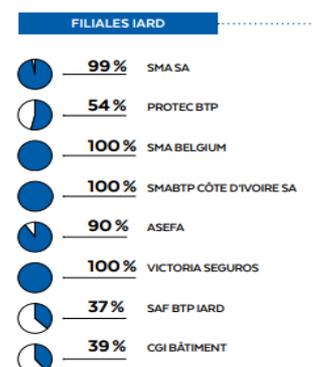
Actionnariat

Il est issu de la filière bâtiment :



o SMABTP

Société Mutuelle d'Assurance du Bâtiment et des Travaux Publics, société d'assurances mutuelles à cotisations variables régie par le code des assurances, immatriculée au registre du commerce de Paris sous le numéro 775 684 764 dont le siège est situé au 8 rue Louis Armand Paris 15^e, assureur des professionnels du Bâtiment et des travaux publics, SMABTP répond aux besoins en assurance du secteur du bâtiment.



- **LA BANQUE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 78 000 000 €, ayant son siège social au 48, rue La Pérouse - CS 51686 - 75773 PARIS Cedex 16 ; BTP Banque est la banque spécialiste du financement de l'exploitation et de l'investissement des entreprises du BTP.

- **FFB - Fédération Française du Bâtiment**

Union de syndicats, ayant son siège social au 33, avenue Kléber 75116 Paris, organisation syndicale patronale qui assure la défense de la profession auprès de l'administration, des pouvoirs publics, des décideurs économiques et des acteurs de la construction.

- **MAAF ASSURANCES**

Société d'assurances mutuelles immatriculée au registre du commerce de Niort sous le numéro 781 423 280 dont le siège social est à Chaban 79180 CHAURAY, mutuelle initialement réservée aux artisans qui a ensuite ouvert son sociétariat au grand public et diversifié ses offres d'assurance.

- **MAF**

Mutuelle d'Assurance des Architectes Français immatriculée sous le numéro Siren 784 647 389 dont le siège social est situé au 189, bd Malesherbes 75017 Paris qui assure les adhérents architectes et autres concepteurs.

- **Contrôle et audit**

L'autorité de contrôle chargée du contrôle financier de CGI Bâtiment est l'ACPR, 4 place de Budapest Paris 9^{ème}.

Les commissaires aux comptes de la société sont Ernst & Young Audit SA, Tour First à La Défense et commissaires aux comptes suppléant KPMG AUDIT FS 1, 1 cours Valmy à La Défense.

Après la vive accélération de la croissance en 2017, portée notamment par l'essor des investissements en construction neuve, 2018 ressort comme une année de transition

▪ Environnement économique

Selon la Fédération française du bâtiment (FFB), l'activité a progressé d'environ 2 % en volume, soit un rythme 2,5 fois moindre qu'en 2017. L'emploi s'est inscrit en hausse de 30 000 postes, dont 24 000 salariés, dans une majorité en CDI. À la différence des années précédentes, le non-résidentiel constitue le principal vecteur de cette croissance, avec une activité en progression de 7,4 % hors effet prix. Une fin d'année attentive conduit toutefois les surfaces commencées à se stabiliser (+0,2 %) et les surfaces autorisées à afficher un léger repli de 1,7 %.

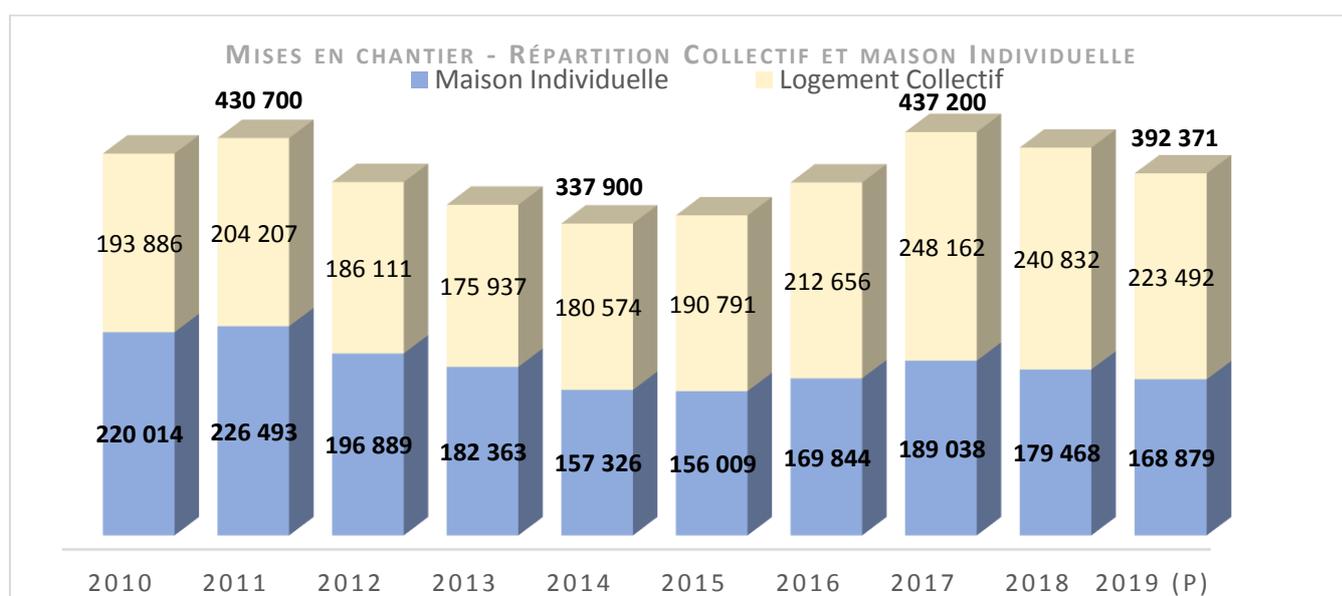
Le logement neuf progresse encore, mais à un rythme qui retombe à +2,8 % en volume. Qui plus est, un retournement s'est amorcé en deuxième partie d'année. Les mises en chantier baissent ainsi de 3,9 % et les permis se replient de 6,1 %.

Le segment de l'amélioration-entretien, toujours moins heurté que le neuf, ressort, pour sa part, en légère hausse de 0,1 %.

Les entreprises ont globalement accompagné cette croissance, les défaillances ont encore reculé de 2,5 % en nombre de structures concernées. On relève toutefois quelques craquements sur le dernier trimestre. Deux raisons principales à cela : de fortes difficultés de recrutement, qui ont pu fragiliser les équipes et ont conduit à de fortes hausses des coûts de main d'œuvre, d'une part, des marges qui restent tendues, d'autre

part, du fait de la progression générale des coûts (+2,6 %), 1,5 fois plus rapide que celle des prix bâtiment (+1,8 %).

En détail, concernant le logement neuf, 2018 s'est soldé par 420 300 ouvertures de chantier de logements pour la France et les DOM (en date réelle estimée), dont 179 470 pour la maison individuelle, qui abandonne 5,1 % (voir graphique ci-après).



Source : FFB

Deux raisons principales expliquent l'inflexion de la baisse :

➤ une hausse assez soutenue des prix (aux environs de +3 %), principalement due à la composante foncière, qui se heurte aux capacités financières des ménages, alors qu'il n'existe plus guère de marge de manœuvre du côté des conditions de crédit ;

➤ mais surtout, une sérieuse dégradation de l'environnement institutionnel, marqué par la suppression de l'APL accession, le raboutage du PTZ en zones B2 et C, la suppression de l'éligibilité du Pinel en zone B2 et la difficile mise en place de la « Réduction du loyer de solidarité » pour le secteur locatif social.

Le plein effet de ces dispositions ne se fera toutefois sentir qu'en 2019 et, plus encore, en 2020. Surtout si, comme annoncé à ce jour, les zones B2 et C devraient être simplement exclues du champ du PTZ au 1^{er} janvier 2020.

D'après la FFB, le retournement du logement neuf s'amplifiera en 2019, la baisse des ouvertures de chantier (- 6,6 %) conduisant,

compte tenu des habituels délais de production, à un net repli de la production sur ce segment (- 4,5 %). Le nombre de logements mis en chantier retomberait à près de 392 400 unités, dont 168 900 maisons individuelles.

Le non résidentiel neuf, encore porté par la dynamique économique passée et la période pré-municipale, afficherait une quasi-stabilisation des surfaces commencées (- 0,4 %), mais surtout connaîtrait une nouvelle hausse de la production associée (+3,0 %).

Quant à l'activité en amélioration-entretien, compte tenu du raboutage du CITE et de l'impact de la réforme HLM, elle s'afficherait en très faible hausse (+0,5 %).

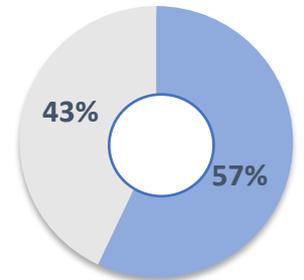
Au global, la FFB prévoit une année en deux temps avec un premier semestre bien orienté, compte tenu de carnets de commandes bien garnis fin 2018, suivi d'une amorce de repli au second semestre. Au global, l'année se solderait par une petite baisse de 0,5 % hors effet prix. Compte tenu toutefois des difficultés de recrutement qui s'observent depuis quelques mois, l'emploi progresserait encore d'environ 5 000 postes (+0,4 %) y compris en intérim en équivalent-emplois à temps plein (ETP)

Les autorisations de logements neufs avec création de surface en 2018

France Métropolitaine
(Permis de construire)

420 300

Logements autorisés en 2018



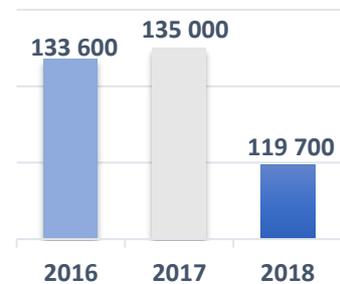
■ Logements collectifs **24 832**

■ Maisons individuelles **179 468**

Source : SOes, Sit@del2 Source du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer.

Ventes de maisons individuelles

(Indice Markemétron)



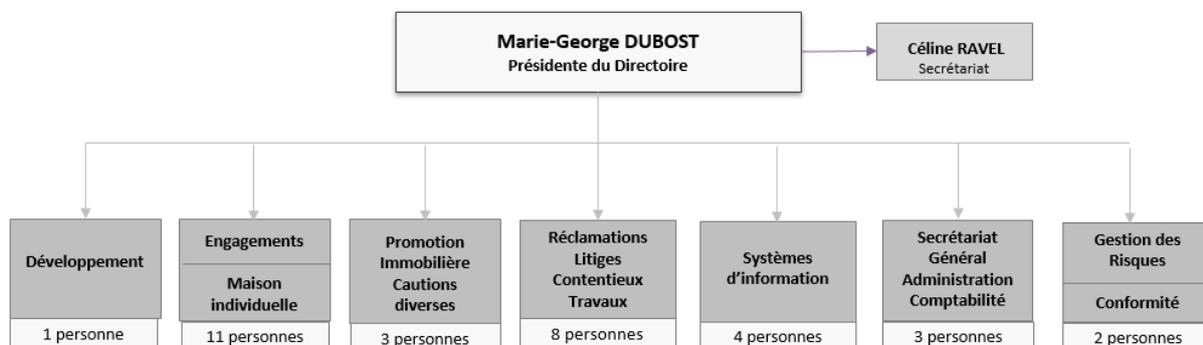
Sources Caron Marketing

Part de marché de CGI Bâtiment en garanties de livraison en 2018



▪ **Activités opérationnelles**

CGI Bâtiment est composé de 32 personnes :



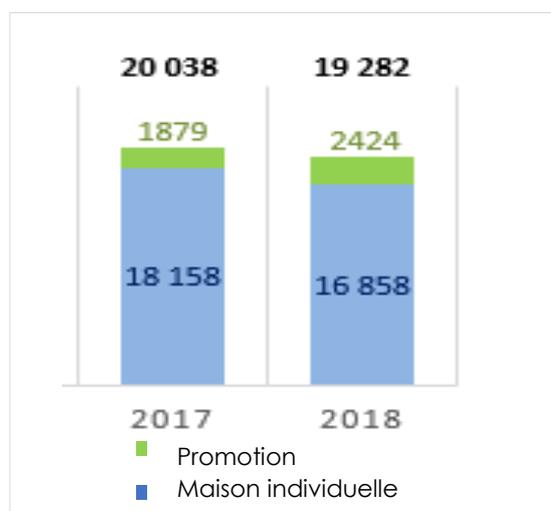
Elle possède une filiale à 100 %, Caron Marketing, SARL au Capital de 7 622 euros, siège social 6 rue La Pérouse Paris 16^{ème} et immatriculée au RCS 345 179 824 de Paris, bureau d'études statistiques dédiée à l'analyse de la conjoncture des ventes en maisons individuelles et à diverses analyses sur le logement.

CGI BATIMENT exploite deux lignes d'activités France entière, elle offre des garanties financières dans le domaine de la promotion immobilière à environ 150 promoteurs pour, en moyenne, 10% de son chiffre d'affaires et garantit 773 constructeurs de maisons individuelles pour les 90% restant.

En promotion immobilière, CGI Bâtiment délivre la garantie financière d'achèvement (GFA) aux promoteurs qui réalisent des opérations en VEFA, la garantie de bonne exécution (GBE) pour garantir les opérations réalisées en CPI ainsi que les garanties annexes afférentes à la réalisation d'opérations immobilières (garanties fiscales, datations, VRD...)

En Maisons individuelles, elle propose la garantie de livraison à prix et délais convenus instituée par la loi de 1990 qui a rendu cette garantie obligatoire à tous les contrats de maison individuelle avec ou sans fourniture de plan.

**Répartition des activités CGI Bâtiment
Primes émises (en K€)**



I.2. Performances techniques

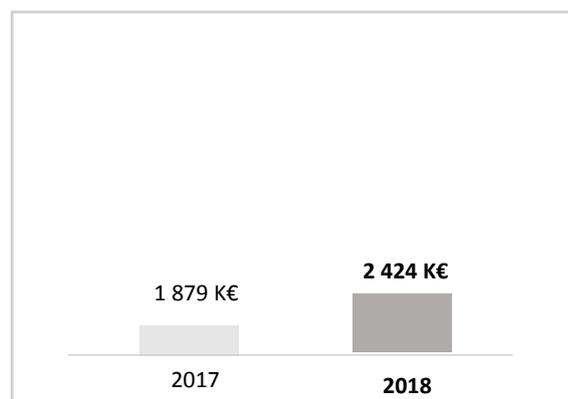
▪ Souscription en Promotion Immobilière

Une année 2018 en nette progression liée à un marché porteur et à la montée en puissance de contrats cadres signés avec des promoteurs nationaux :

- 98 programmes pour 2 652 logements ;
- 6 opérations de lotissement ;
- 10 opérations de bureaux ;
- 45 cautions diverses pour un engagement de 7 396 K€.

Primes brutes émises en promotion immobilière :

L'année 2018 se caractérise par une hausse des primes émises qui s'établit à **2 424 K€** contre 1 879 K€ en 2017.

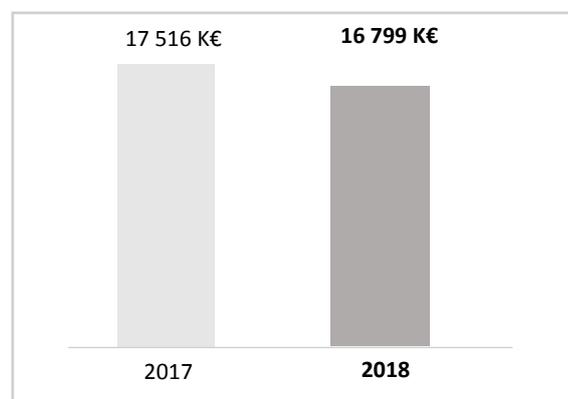


▪ Souscription en Maison Individuelle

Au cours de l'exercice 2018, CGI Bâtiment a apporté son concours à **812** Constructeurs pour un volume de **23 115** maisons en garantie de livraison. 562 sont directement cautionnés par CGI Bâtiment, 250 le sont par l'intermédiaire de courtiers.

Primes émises en maison individuelle nettes de commissions :

Elles s'élèvent à 16 799 K€, soit une baisse de 4,09 % par rapport à l'exercice précédent.

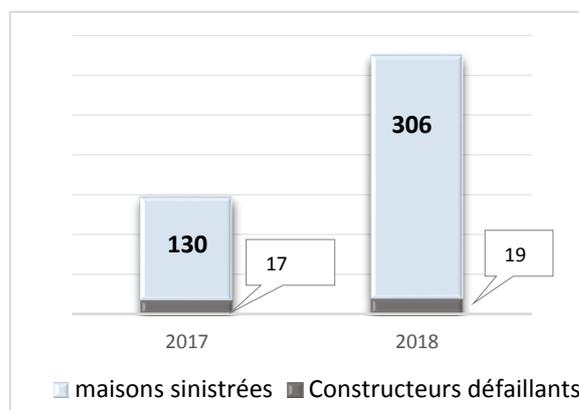


▪ Evolution de la sinistralité

L'exercice a été marqué par une forte sinistralité enregistrée au dernier trimestre 2018.

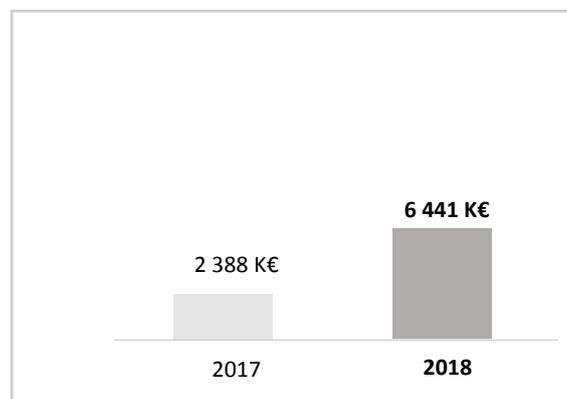
Nombre de constructeurs et de maisons sinistrés :

L'année 2018 enregistre 306 maisons sinistrées pour 19 constructeurs défaillants.



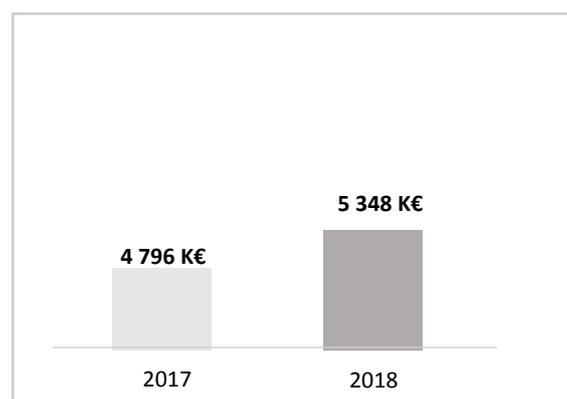
Coût des sinistres entre 2017 et 2018 (bruts de recours bancaires et de réassurance en K€) :

Le coût estimé des sinistres survenus en 2018 est de 6 441 K€ contre 2 388 K€ en 2017.



▪ Réassurance

Part de réassurance dans les coûts de sinistre



En 2018, un traité complémentaire en excédent de sinistres concernant les 4 plus risques majeurs a été mis en place.

Caractéristiques des traités de réassurance :

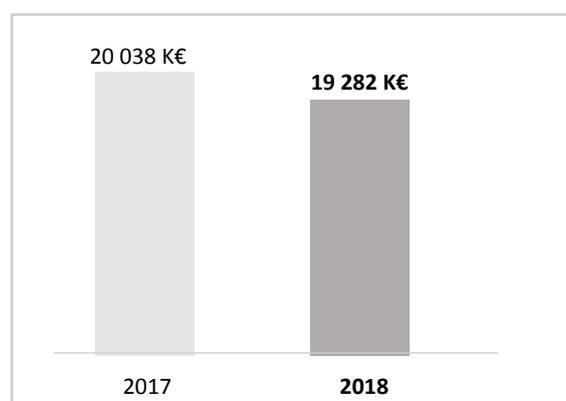
Assiettes de primes
 Total portée
 Franchise de
 Stop Loss
 Primes minimum

2018	
	20 500 000 €
	70 000 000 €
	1 000 000 €
Année de survenance	
	2 406 628 €

▪ **Résultat technique**

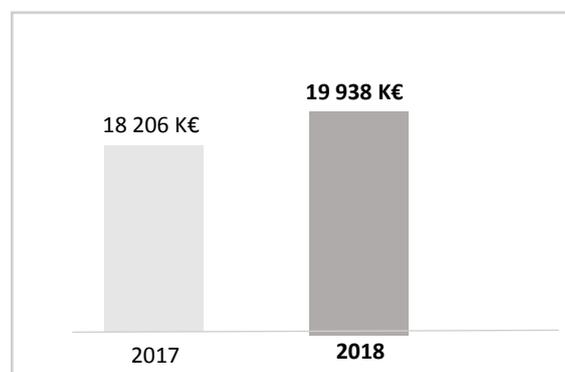
Chiffre d'affaires :

19 282 K€ au 31/12/2018 contre
 20 038 K€ en 2017 soit :
-3,77 %



Primes acquises brutes de réassurance affectées à l'exercice :

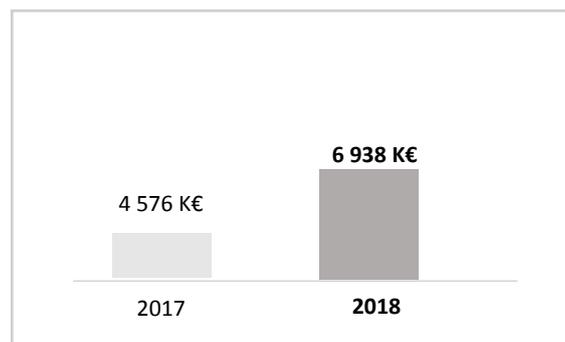
+ 9,51 % par rapport à 2017



Charges de sinistres nettes de cession :

+ 51,62 % par rapport à 2017

(nettes de réassurance)



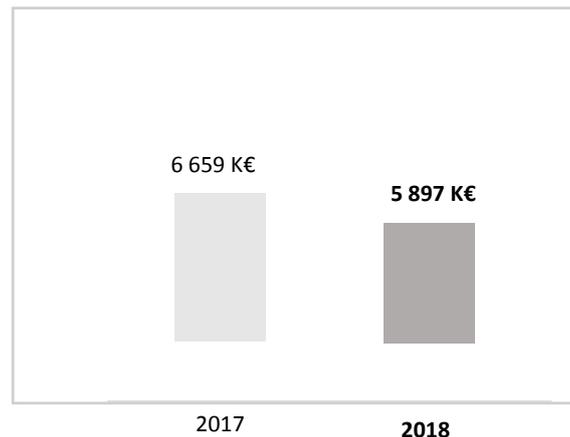
Frais d'acquisition et d'administration :

+ 1,49 % par rapport à 2017



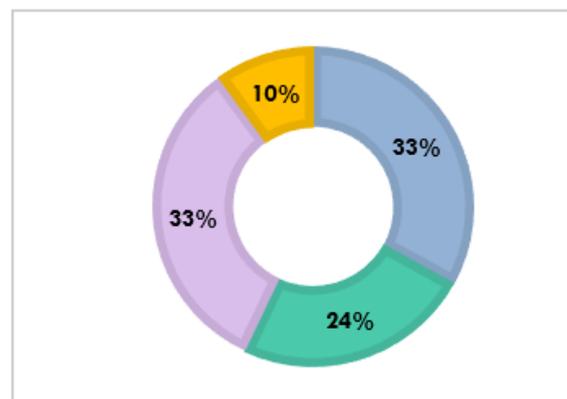
Résultat technique :

+ 11,44 % par rapport à 2017



I-3 Performances financières

- OPCVM obligataires
- Obligations
- OPCVM actions diversifiées
- OPCVM monétaires



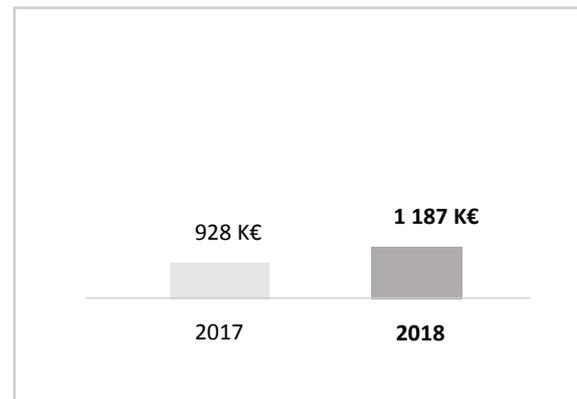
Le portefeuille hors participation, s'élève à 84 068 K€ en valeur de réalisation au 31/12/2018 auquel il convient d'ajouter la trésorerie disponible sur les comptes bancaires qui s'élève à cette même date à 3 309 K€ ainsi qu'un compte à terme de 3 000 K€.

Le montant de la plus-value latente sur OPCVM (Organismes de Placements Collectifs en Valeurs Mobilières), ayant supporté l'impôt sur les sociétés, s'élève à 4 546 K€ contre 7 539 K€ au 31/12/2017.

Un mandat de gestion est confié à ECOFI d'un montant de 35 M€ équivalent à la couverture des provisions techniques.

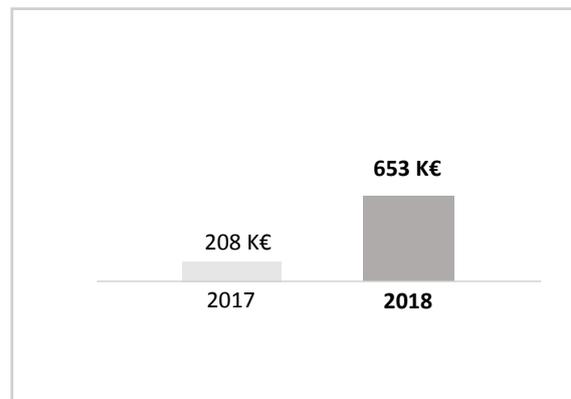
Produits des placements :

- 27,91 %



Charges des placements :

- 213,94 %



Le résultat financier ressort pour 2018 à **534 K€** en diminution de - 25,83 % par rapport à 2107 en raison de la dépréciation des OPC en fin d'exercice.

La performance du portefeuille d'OPC sur 2018 s'est limitée à **- 4,81%**. En ce qui concerne le mandat la diversification du mandat dans la zone euro sur des titres d'émetteurs privés de bonne qualité reste en légère perte de **-1,45%**.

Compte tenu de la baisse des taux, le rendement actuariel annuel instantané au 31 décembre 2018 est remonté un peu au-dessus de **1,30%** brut.

I-4 Performances des autres activités

Sans objet.

II. SYSTEME DE GOUVERNANCE

II.1. Informations générales

- Organigramme de la société
- Conseil de surveillance
- Directoire et direction générale
- Commission d'audit et des risques
- Commission des rémunérations
- Commission de politique financière
- Information sur les règles de rémunération des membres de l'organe administration

II.2. Exigences de compétence et d'honorabilité

- Gouvernance
- Gestion des risques et conformité
- Audit interne
- Actuariat

II.3. Système de gestion des risques (ORSA)

- Promotion immobilière
- Maison individuelle
- ORSA

II.4. Système de contrôle interne

- Cartographie
- Gestion des risque et conformité
- Dispositif de contrôle interne

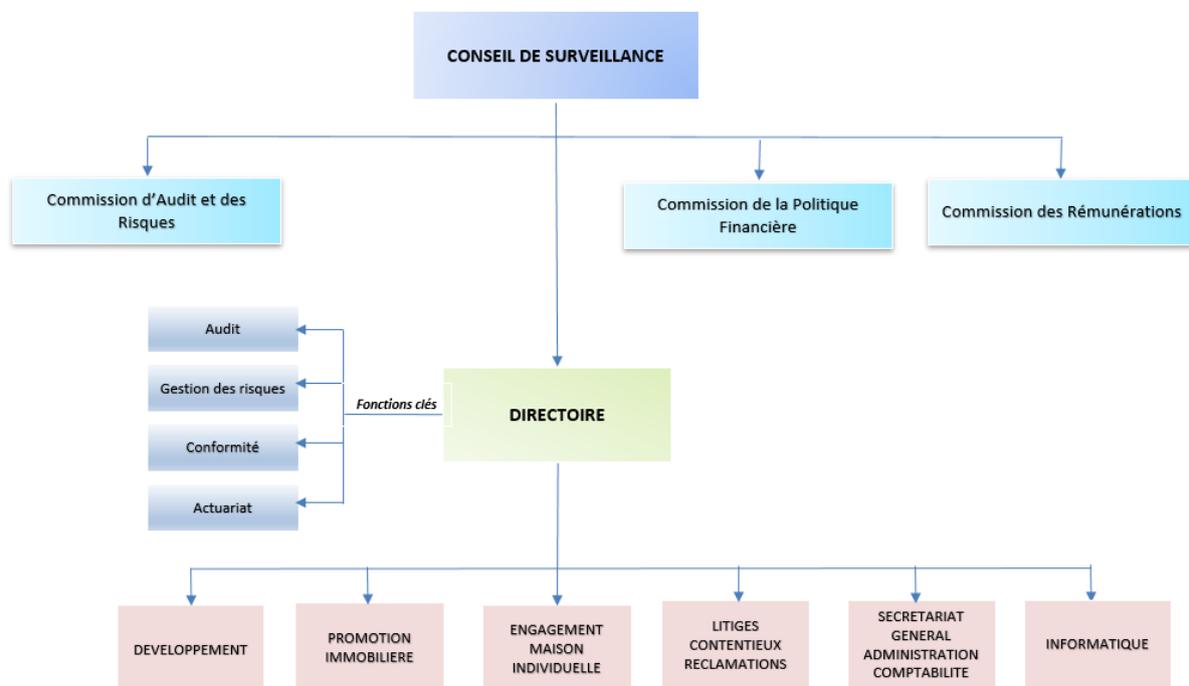
II.5. Fonction d'audit interne

II.6. Fonction actuarielle

II.7. Type de fonctions et d'activités sous-traitées

II.1. Informations générales

Organigramme de la société



Conseil de Surveillance

Composition

Président : Jacques CHANUT (Président de la Fédération Française du Bâtiment)
Vice-Président : Didier RIDORET (Président de SMABTP)

Membres du Conseil

- SMABTP, représentée par Bertrand LOTTE puis par Pierre ESPARBES
- BTP BANQUE, représentée par Gauthier POPPE puis par Sylvie LOIRE FABRE
- FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT, représentée par Bertrand SABLIER puis Eric JOURDE
- MAAF Assurances, représentée par Jean-Manuel LORVIN puis Jacques LUMEAU
- MAF Architectes, représentée par Roland CARTA
- Grégory MONOD
- Patrick VANDROMME
- Etienne REQUIN
- José Michaël CHENU
- Jean Baptiste BOUTHILLON
- Alain MONTOURCY
- Gérard FOHLEN WEILL

Mission

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société réalisée par le Directoire. A ce titre, à toute époque de l'année, il opère les vérifications et contrôle qu'il juge opportun, et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Une fois par trimestre au moins, le Directoire lui présente un rapport sur la marche des affaires sociales.

Par ailleurs, après la clôture de l'exercice, le conseil de surveillance vérifie et contrôle les

comptes établis par le Directoire ainsi que les comptes consolidés le cas échéant.

Chaque année, ce conseil doit présenter à l'assemblée générale ordinaire un rapport contenant ses observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Le Conseil de Surveillance s'est doté de trois commissions spécialisées chargées des questions qu'il soumet pour avis à leur examen. Il a fixé la composition et les attributions des commissions qui exercent leurs activités sous sa responsabilité et qui seront décrites ci-après.

▪ **Directoire et Direction Générale**

Composition

Présidente : Marie-George DUBOST

Directeur général : Bernard COLOOS (Directeur Général Adjoint de la FFB) ;

Membres : Claude LAVISSE (Président du Directoire de BTP Banque) ;
Pierre ESPARBES (Directeur Général de SMABTP)
puis Grégory KRON (Directeur Général Adjoint de SMABTP).

Mission

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Le Directoire participe en outre aux travaux des différentes commissions mises en place par le Conseil de Surveillance, la Commission d'Audit et des Risques et la Commission de la Politique Financière.

Les modalités d'exercice des fonctions de la Présidente du Directoire et du Directeur Général sont évoquées au Titre III - Article 13 des statuts. La Présidente du Directoire et le

Directeur Général ainsi que les membres du Directoire sont dirigeants effectifs de l'entreprise, représentent la société dans ses rapports avec les tiers.

Le Directeur Général dispose d'un pouvoir de signature identique à celui de la Présidente du Directoire.

Le Directeur Général et la Présidente du Directoire sont invités aux réunions hebdomadaires des chefs de service, aux comités d'engagements, aux réunions juridiques et autres réunions organisées par les chefs de service.

Le Directoire assure la gestion courante de la société, il se réunit aussi souvent que nécessaire.

▪ **Commission d'Audit et des Risques**

Composition

Président : Gérard FOHLEN-WEILL
(Membre indépendant) ;

Membres :

- Jacques CHANUT (Président de la FFB) ;
- Didier RIDORET (Président de SMABTP) ;
- SMABTP représentée par Bertrand LOTTE puis en cours d'année par Pierre ESPARBES ;
- BTP BANQUE représentée par Florent BERTHE .
- MAAF ASSURANCES représentée par Jacques LUMEAU.

Participent également, les membres du Directoire de CGI Bâtiment.

Mission

Cette commission est notamment chargée d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Elle se réunit au moins trois fois par an et chaque réunion fait l'objet d'un procès-verbal.

▪ **Commission des Rémunérations**

Composition

Président : Jacques CHANUT (Président de la FFB) ;

Membres :

- Didier RIDORET (Président de SMABTP) ;
- Roland CARTA, représentant permanent de la MAF ;
- Claude LAVISSE puis Sylvie LOIRE FABRE, représentante permanente de BTP BANQUE

Mission :

Cette commission a pour objet de faire des propositions au conseil de surveillance quant à la rémunération des membres du directoire ainsi que du président et du vice-président du Conseil de Surveillance et des membres des Commissions spécialisées.

▪ **Commission de la Politique Financière**

Composition :

Président : Bertrand SABLIER puis Eric JOURDE, représentant permanent de la FFB ;

Membres :

- Claude LAVISSE puis Sylvie LOIRE FABRE, représentant permanent de BTP BANQUE ;
- Hubert RODARIE (Directeur Général Adjoint SMABTP) ;
- Christophe COUTURIER (Directeur Général ECOFI) ;

Participent également les Membres du Directoire.

Mission :

Cette commission analyse périodiquement le portefeuille de titres de CGI Bâtiment et formule avis et conseils en matière de stratégie des placements. Elle se réunit au minimum deux fois par an ; ses avis sont suivis par le Directoire.

▪ **Chefs de services**

Les directeurs et chefs de services disposent chacun des délégations de responsabilité et de fonctions. Elles sont actualisées annuellement si nécessaires.

▪ **Informations sur les règles de rémunération**

Pour les salariés :

Les salariés ne disposent pas de part variable. L'accord d'intéressement collectif dont le montant dépend notamment du résultat technique de la société bénéficie à l'ensemble des salariés. Il est renégocié tous les trois ans.

Pour les fonctions clés :

Les responsables des fonctions clefs Risques, Conformité et Actuariat sont salariés.

Sous la responsabilité de la fonction clé Audit Interne, dévolue à un membre du Conseil de Surveillance, les audits internes

peuvent être sous-traités à un prestataire externe. Ses prestations sont rémunérées en fonction d'un contrat signé par la Présidente du Directoire et qui prévoit des versements forfaitaires calculés au temps passé.

Pour les membres du Directoire :

La rémunération des membres du Directoire se compose uniquement d'une rémunération fixe mensuelle fixée par la commission des rémunérations. En tant que mandataires sociaux, ils ne perçoivent ni intéressement, ni participation.

La Présidente du Directoire bénéficie également d'un contrat de travail de directrice technique. Au titre de ce contrat, sa rémunération est fixée par le Directoire.

La Commission des Rémunérations instruit chaque année, pour le compte du Conseil de Surveillance à qui elle soumet ses propositions, l'examen de la révision de la rémunération brute annuelle des membres du Directoire.

La Commission des Rémunérations, comme le Directoire, s'attachent à ce que les critères de rémunération retenus et

l'évolution de celle-ci n'entraînent pas de prise de risque qui ne soit pas conforme et cohérente avec la politique des risques de la société et avec les objectifs des plans stratégiques : c'est au regard de ces critères et notamment de l'atteinte des objectifs dans un contexte de conjoncture et concurrence donné qu'est appréciée la performance de l'exercice.

Pour les membres du Conseil de Surveillance

La Commission des Rémunérations, commission spécialisée du Conseil de Surveillance, détermine la rémunération du Président et du Vice-Président du Conseil de Surveillance. Cette rémunération ne comporte pas de partie variable.

Les autres membres du Conseil de Surveillance et les membres des

commissions spécialisées perçoivent uniquement des jetons de présence dont l'enveloppe globale est proposée par la Commission Rémunérations et validée par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les montants des jetons de présence sont identiques pour toutes les personnes concernées et doublés pour les Présidents des commissions spécialisées.

II.2. Compétence et honorabilité

▪ Gouvernance

Conformément à la politique de compétence et honorabilité approuvée le 05/12/2018 les membres des instances sont choisis en fonction de leurs compétences et de leur expertise dans les domaines d'activité de CGI Bâtiment :

- dans le domaine des assurances, avec les représentants désignés par SMABTP, MAF et MAAF ;
- dans le domaine financier, avec les représentants désignés par BTP Banque ;
- dans le domaine de la promotion et de la construction de maisons individuelles avec les représentants des entreprises qui siègent dans les instances du bâtiment.

Leur connaissance des règles de gestion mises en place par la directive Solvabilité 2 est actualisée dans le cadre des réunions du Conseil de Surveillance, du Directoire et de la Commission d'Audit et des Risques avec l'aide du Cabinet Sinalys prestataire extérieur.

Chacun a remis à la société une déclaration sur l'honneur de non condamnation pénale, civile et administrative qui leur interdisait de gérer, administrer ou diriger une personne morale.

Les fonctions clés

En application de Solvabilité 2, les responsables des quatre fonctions clé de CGI Bâtiment ont été désignés et ont fait l'objet d'une notification auprès de l'ACPR.

▪ **Gestion des Risques**

Confiée à un responsable de CGI bâtiment.

L'objectif de cette fonction est d'assurer une détection efficace des risques par l'entreprise et leur bonne maîtrise.

▪ **Conformité**

Confié depuis 2008 à un responsable de formation juridique.

Cette fonction a pour objet de veiller et conseiller la gouvernance sur le bon respect des lois et règlements.

▪ **Audit Interne**

Les audits sont confiés à un membre indépendant du Conseil de Surveillance, conseiller au sein d'un cabinet d'avocats qui accompagne les entreprises partout dans le monde

L'audit doit permettre de vérifier l'efficacité des dispositifs, la bonne prise en compte des risques et l'efficacité des mesures qui limitent ces risques.

▪ **Actuariat**

La secrétaire générale est responsable actuariat depuis la création de la société.

Un prestataire extérieur intervient en assistance choisi en fonction de ses références dans le domaine de l'actuariat.

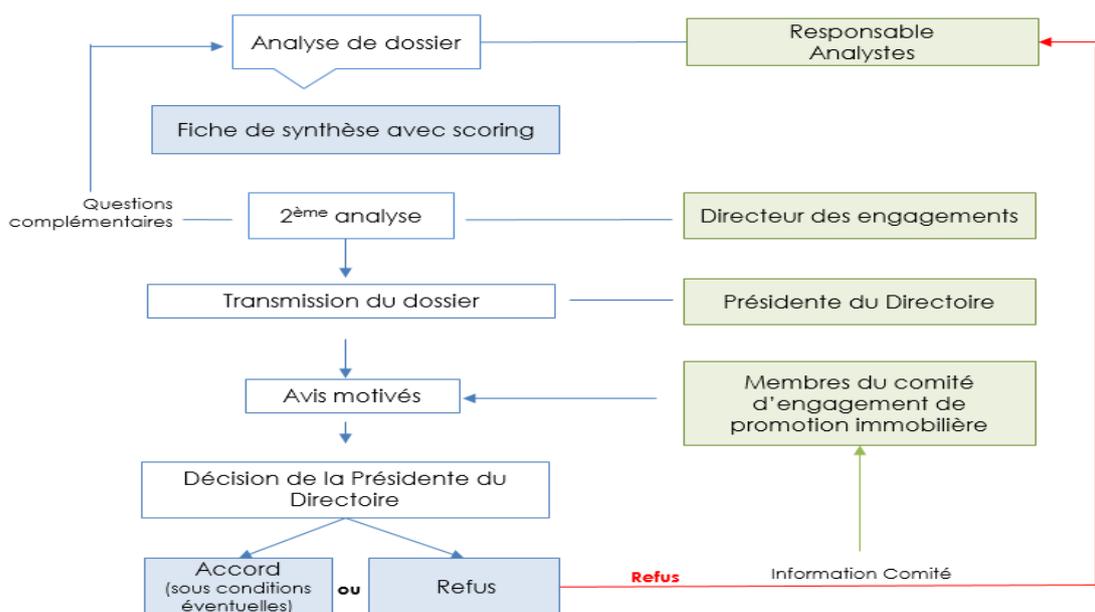
Les associés qui interviennent chez CGI Bâtiment sont membres de l'Institut des Actuaires. Une déclaration de non condamnation et un extrait du casier judiciaire vierge ont été demandés pour les représentants de ces fonctions.

II-3 Système de gestion des risques - ORSA

Les règles de souscription sont définies par la politique de souscription et la gestion des sinistres fait l'objet de procédures internes. Outre les réunions périodiques internes de suivi qui assurent au plus grand nombre une connaissance actualisée de la situation du portefeuille et des événements marquants, des instances décisionnaires ont été mises en place pour la souscription et le renouvellement des garanties.

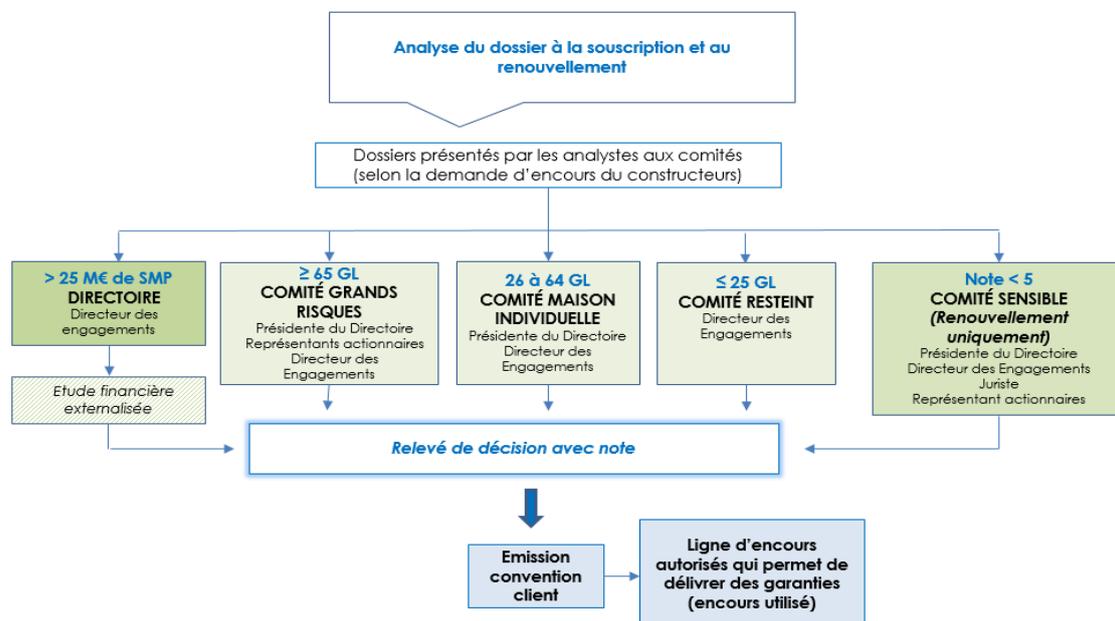
▪ Promotion Immobilière

Le comité de promotion immobilière est composé de la Présidente du Directoire, des représentants de SMABTP, BTP Banque, FFB et de deux personnalités qualifiées dans le domaine de la promotion.



▪ Maison Individuelle

Plusieurs comités sont constitués en fonction de la taille des engagements et de la nature du risque.



Les dossiers dont l'exposition est supérieure à 25 M€ d'engagement relèvent de la compétence du Directoire.

Les processus opérationnels et transverses auxquels se rattachent les différents guides de gestion ont été identifiés dans le cadre d'une cartographie des risques mise en place par CGI Bâtiment à compter de mai 2012 pour permettre d'apprécier les risques liés après prise en compte des actions de maîtrise utilisées. Ces travaux sont actualisés en permanence par le responsable Gestion des Risques. Les aménagements successifs de cette cartographie, l'amélioration des processus et l'évolution des risques correspondants sont portés à la connaissance de la commission d'audit et des risques.

▪ ORSA

Le processus ORSA mis en œuvre chaque année est validé par le Conseil de

Surveillance et fait l'objet d'un rapport détaillé envoyé au superviseur. Le processus ORSA peut en outre être déclenché dans la perspective d'une baisse de fonds propres éligibles à la couverture du SCR et du MCR de plus de 10%.

Dans le cadre des projections annuelles effectuées sur un scénario central, trois autres scénarios défavorables sont testés pour évaluer les besoins en solvabilité, en choc de sinistralité en 2018 : un choc sur les deux plus importantes expositions et un choc de dégradation des marchés financiers et de fréquence de sinistres moyens en dessous du seuil de déclenchement de la réassurance.

La tolérance globale aux risques s'exprime par rapport à un ratio de couverture S2 fixé par le Conseil de Surveillance à 300 % de fonds propres éligibles.

II-4 Système de contrôle interne

▪ Cartographie

Lors de sa préparation à la mise en œuvre de la directive européenne Solvabilité 2 du 22/04/2009, CGI Bâtiment a mis en place en 2012, une cartographie des processus.

Depuis juillet 2018 CGI bâtiment s'est engagée dans une refonte de cette cartographie qui est désormais structurée autour de 16 chapitres et 130 processus identifiés, 158 risques décrits et cotés. Le suivi permanent des risques et de la cartographie est assuré par des fiches d'incident qui permettent :

- un traitement rapide des dysfonctionnements ;
- la prise en compte de ces derniers dans l'évolution de la cartographie ;
- et l'information de la Direction Générale.

CGI Bâtiment est entrée depuis 2018 dans le périmètre de la consolidation prudentielle de la SGAM BTP.

▪ Gestion des Risques

Les fonctions clés de gestion des risques a été confiée à Eric Maurin dont la mission consiste à mettre et gérer le dispositif opérationnel de gestion et de pilotage des risques auxquels la société est exposée.

Il présente ses actions aux réunions de la Commission d'audit et des risques auxquelles il participe à toutes les réunions.

La politique générale des risques, a été entièrement refondue et approuvée par le Conseil de Surveillance du 26 mars 2019. Elle n'a pas subi de modification sur l'exercice.

▪ Dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne repose sur :

- Une bonne connaissance des risques auxquels CGI Bâtiment est exposée et une évaluation cohérente de ses expositions ;
- La fonction conformité permet d'avoir une vision d'ensemble sur les normes qui doivent être respectées pour pérenniser l'activité.

▪ Gestion de la Conformité

La gestion du contrôle de la conformité a été confiée à Patrick GROSIEUX dont le rôle est d'une part d'interpréter et de mettre à jour les dispositions juridiques et réglementaires de notre environnement professionnel de la caution, assurance, construction. D'autre part, la mise en conformité de CGI Bâtiment aux nouveaux contextes RGPD et LCB-FT et gel des avoirs.

- Mise à jour régulière de la cartographie des risques permettant d'établir un diagnostic des risques, afin de les identifier, et mettre en place un plan d'action visant soit à les prévenir soit à protéger CGI Bâtiment des effets de leur réalisation éventuelle.

Une gestion des risques réellement opérationnelle :

L'organisation de CGI Bâtiment est décrite dans les politiques écrites et déclinée dans les procédures opérationnelles de chaque service ;

CGI Bâtiment met en place un contrôle interne pour lui permet de s'assurer notamment de l'application des instructions et des orientations fixées par le Directoire.

Une remontée des informations nécessaires et la capacité des instances responsables à prendre les décisions qui s'imposent :

La remontée des informations s'effectue notamment via les fiches incidents indispensables pour le suivi et l'actualisation de nos risques ;

Le conseil de Surveillance de CGI Bâtiment a créé des Commissions spécialisées lui permettant un suivi des risques et une remontée des informations en cas de détection de problème.

Les contrôles internes sont opérants (faible nombre d'incidents relevés). Les chefs de service travaillent sur l'amélioration de la traçabilité des contrôles de niveau 1 afin de permettre d'opérer les contrôles de niveau 2 dans de meilleures conditions.

II.5. Fonction d'audit interne

Indépendamment des différents niveaux de contrôle mis en place à travers les réunions périodiques et les missions d'audit menées annuellement par SMABTP, le CREDIT COOPERATIF ou des intervenants extérieurs, CGI Bâtiment a délégué la fonction d'audit interne à un membre du Conseil de Surveillance.

Conformément à sa politique d'audit interne, réexaminée annuellement et non modifiée, CGI Bâtiment élabore désormais des plans d'audit annuel.

En 2018 ont été réalisés les audits suivants :

- ⇒ Le respect des règles de la LCB-FT dans notre politique de souscription :

- ⇒ Processus de choix des prestataires externes
- ⇒ Gestion des courtiers
- ⇒ Traitement des réclamation clients

Prévisions d'audits 2019 :

- ⇒ Le courtier CMI Courtage : gestion des demandes de garantie des franchisés MIKIT ;
- ⇒ Gestion administrative d'un sinistre de grande ampleur ;
- ⇒ PCA ;
- ⇒ Le courtier : contrôle du respect de la délégation accordée et de nos procédures (in situ et sur pièces) ;
- ⇒ La gestion des VEFA par le service Maison Individuelle.

II.6. Fonction actuarielle

La fonction actuarielle contribue à la gestion des risques de CGI Bâtiment, notamment au travers de la modélisation du risque de souscription et du calcul du SCR. Elle participe aux Commission d'Audit et des Risques et aux Conseils de Surveillance.

Elle a pour objet de :

- Coordonner le calcul des provisions techniques. Cette évaluation repose sur la sinistralité observée, l'analyse effectuée par les actuaires et les législations prudentielle et fiscale encadrant les niveaux de provisions ;
- Revoir des méthodologies et des modèles de calcul ;
- Analyser la suffisance et la qualité des données ;

- Comparer les modèles et les données empiriques ;
- Analyser la politique de souscription et la rentabilité ;
- Donner un avis sur l'adéquation des traités de réassurance.

Elle émet également un avis sur le niveau tarifaire des nouveaux produits et sur la politique de cession. Cette fonction est portée par la Secrétaire Générale qui bénéficie de l'accompagnement d'un prestataire extérieur.

En 2017 une étude a été menée pour mesurer l'efficacité de nos analyses financières en amont.

II.7. Type de fonctions et d'activités sous-traitées

Fonctions clés :

- Fonction clé audit non déléguée mais la réalisation des audits internes peut être déléguée à un spécialiste ;
- Actuariat (fonction clé non déléguée mais accompagnement par une société extérieure).

Activité « cœur de métier » critiques ou importantes :

- Délégations de gestion aux courtiers (prospection commerciale, délivrance des attestations nominatives, encaissement de primes, gestion des conventions et des réclamations) ;
- Délégations de tous types à un intermédiaire ou à un tiers, Réassureurs (Calculs ORSA, audit externe, réassurance, gestionnaire de fonds propres pour les placements des actifs/gestion d'actifs).

Support/outils aux activités cœur de métier (relation de dépendance vis-à-vis d'un tiers) :

- Licence de logiciels permettant la gestion d'activités cœur de métier (comptabilité, paie) ;
- Prestations de services informatiques (Fourniture de stockage de données importantes ou critiques, prestations de services essentielles à la continuité d'activité, développement du système d'information, maintenance ou support des systèmes, création et maintenance du réseau informatique).

II.8. Autres informations

Il n'y a pas d'autre information importante concernant la gouvernance.

III. PROFIL DE RISQUE

III.1. Risque de souscription

- Risque de primes et de réserves
- Risque catastrophe

III.2. Risque de marché

- Risque action
- Risque de spread
- Risque de change
- Risque de taux
- Risque de concentration
- Risque immobilier

III.3. Le risque crédit/défaut

- Risque de liquidité

III.4. Risque opérationnel

III.5. Exposition aux risques

- Scénario 1 : Choc de sinistralité sur 2018 ;
- Scénario 2 : Choc sur les deux plus importantes expositions ;
- Scénario 3 : Dégradation des marchés financiers et fréquence de sinistres moyens.

III.1. Risque de souscription

Le risque de souscription est le risque majeur de CGI Bâtiment en raison de son secteur d'activité non vie la caution.

Elle est notamment exposée :

- Au risque que le coût des futurs sinistres soit supérieur aux primes ;
- Au risque lié à la nature aléatoire de l'évaluation des sinistres et à leur mauvaise estimation ;
- Au risque résultant d'évènements extrêmes ou exceptionnels.

La mise en place de traités de réassurance, en excess loss et en stop loss, permet de limiter les répercussions.

▪ **Le risque de primes et de réserve**

Le risque de dégradation des résultats techniques pourrait provenir de la fluctuation de la survenance, la fréquence et le montant des sinistres.

Le marché très concurrentiel ne permet pas d'envisager la possibilité d'augmenter les primes pour faire face aux coûts des futurs sinistres.

Le business plan de l'entreprise s'inscrit dans un développement qui doit respecter une couverture minimale du SCR fixée à 300 %.

▪ **Le risque catastrophe**

Le deuxième risque de souscription relatif au portefeuille de CGI Bâtiment concerne les engagements portés sur deux grosses expositions GEOXIA et AST GROUPE.

Compte tenu de la concentration, ces clients apportent un volume d'engagements en nette progression, les primes correspondantes sont en augmentation bien que le taux soit plus faible que notre taux moyen de souscription en raison de la qualité de ces constructeurs.

Le risque est atténué par le traité de réassurance dont la portée a été doublée entre 2016 et 2017 passant de 25 à 50 M€ puis augmenté en 2018 par la souscription d'une tranche complémentaire de 20 M€ en excess des 50 M€ réservé aux expositions importantes.

L'impact de la défaillance est également atténué par la prise en compte d'une caution bancaire à première demande de GEOXIA.

III.2. Risque de marché

Le portefeuille de titres dont la gestion est confiée à des mandataires professionnels est diversifié. Il est positionné sur des supports cotés. Les rentabilités et les options générales de placement sont encadrées par la Commission de la Politique Financière.

▪ Le risque action

Le risque de baisse du marché actions peut impacter le portefeuille de CGI Bâtiment, la volatilité des actions joue un rôle important. La politique des placements financiers limite la souscription en direct de ces titres.

▪ Le risque de spread

Le risque de signature lié à la qualité des émetteurs est significatif. La dégradation du rendement des emprunts d'état a conduit CGI Bâtiment à souscrire d'avantage d'obligations « corporate » ce qui détériore légèrement ce risque malgré le niveau d'exigence requis sur la notation des émetteurs

▪ Le risque de taux

La variation de la courbe des taux, la volatilité de ces derniers et l'environnement actuel (taux bas) amène à bien suivre ce risque car 76 % des placements (après mise en transparence) sont sur des supports obligataires. Les nouvelles souscriptions portent sur des taux variables et des positions courtes de durée.

▪ Le risque de change

L'activité nationale de CGI Bâtiment implique qu'elle soit peu exposée au risque de change sur le passif. Il est très minoritaire et ne concerne que les titres détenus dans des fonds communs de placement. Il s'est néanmoins dégradé en 2017 et 2018.

▪ Le risque immobilier

CGI Bâtiment n'a pas de placement immobilier.

▪ Le risque de concentration

La diversification de la souscription du portefeuille titre sur différents émetteurs permet d'atténuer le risque de concentration. Toutefois en 2018, une concentration nouvelle s'est réalisée sur un émetteur qui entraîne une augmentation de risque.

III.3. Le risque crédit/défaut

Il concerne principalement les créances détenues sur les réassureurs, le monétaire et les comptes bancaires. Leurs notations ne sont pas inférieures à A ; le placement des traités de réassurance est effectué sur une dizaine de réassureurs pour limiter le risque.

- **Risque de liquidité**

Ce risque est extrêmement réduit compte tenu de l'importance des supports monétaires et comptes bancaires par rapport aux règlements des sinistres

III.4. Risque opérationnel

Il est particulièrement suivi au travers de la cartographie des risques. Il a été « testé » sur 2016 avec un sinistre de taille significative dont les conséquences ont été maîtrisées.

III.5. Exposition aux risques

L'exposition aux risques est mesurée par la formule standard dont les résultats sont détaillés dans le chapitre V.

L'ORSA menée en 2018 a permis de projeter l'évolution des risques en fonction des stress-tests détaillés ci-dessous. Sur la base des risques décrits dans la cartographie, trois scénarios défavorables ont été menés pour tester le besoin en solvabilité.

- Scénario 1 : Choc de sinistralité sur 2019
- Scénario 2 : Choc sur les deux plus importantes expositions
- Scénario 3 : Dégradation des marchés financiers et fréquence de sinistres moyens

IV. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

IV.1. Actifs

IV.2. Provisions techniques

- Prévisions et valeurs constatées en 2017
- Méthodes et options retenues
- Meilleure estimation des engagements
- Calcul de la marge pour risque

IV.3. Autres passifs

Les actifs et les passifs ont été valorisés selon les principes donnés dans le chapitre II du titre I de l'acte délégué 2015/35 (Valorisation des actifs et des passifs).

IV.1. Actifs

Les tableaux ci-après sont exprimés en k€. Ils présentent la comparaison de la valorisation des différents postes du bilan dans Solvabilité II avec celle des comptes sociaux, au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2018.

	Fin 2017		Fin 2018	
	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux
Goodwill				
Frais d'acquisition différés		1 463		1 623
Immobilisations incorporelles		230		649
Actifs d'impôts différés	674		1 014	
Excédent du régime de retraite				
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre		365		491

La valeur S2 retenue pour les *Frais d'acquisition différés* est 0, conformément aux règles posées par la directive. L'augmentation de cette valeur dans les comptes sociaux est liée au développement du chiffre d'affaires et des charges en 2018.

Les actifs d'impôts différés ont été évalués selon la norme IAS12. Leur calcul est détaillé plus loin (IV.4. Valorisation des impôts différés). Nous avons considéré qu'ils étaient recouvrables en totalité, compte tenu du niveau des impôts différés passifs, des résultats prévisionnels du Business Plan et des résultats largement positifs des dernières années.

La valorisation des *Immobilisations incorporelles* et des *Immobilisations corporelles pour usage propre* est portée à zéro compte tenu de l'absence de marché actif pour revendre ces actifs.

	Fin 2017		Fin 2018	
	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats UC e	84 862	77 164	87 916	83 512
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)				
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	848	848	848	848
Actions				
Actions – cotées				
Actions – non cotées				
Obligations	21 143	20 984	20 383	20 525
Obligations d'État				
Obligations d'entreprise	21 143		20 383	
Titres structurés				
Titres garantis				
Organismes de placement collectif	59 871	52 332	63 685	59 139
Produits dérivés				
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie				
Autres investissements	3 000	3 000	3 000	3 000

Les *Investissements* ont été évalués pour un total de 87 916 k€, en progression de 1,6% par rapport à la fin 2017.

Les titres financiers sont évalués en valeur de marché.

La valorisation utilisée pour les détentions dans des entreprises liées, correspond à la valeur de Caron Marketing, entreprise spécialisée dans les études marketing sur les maisons individuelles. Il s'agit d'une participation stratégique pour CGI Bâtiment. C'est la valeur d'achat de 2014 qui a été reprise, en considérant qu'il n'y avait pas eu de changements pouvant induire une modification de cette valorisation.

	Fin 2017		Fin 2018	
	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	4 810	4 796	5 327	5 348

Les *Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance* ont été calculés en meilleure estimation (*best estimate*). Ils relèvent de la branche non-vie (hors santé). A fin 2017, le montant élevé des nantissements au regard du *best estimate*, avait conduit à ne pas calculer d'abattement pour risque de défaut prévisible des réassureurs. Ce n'est pas le cas à fin 2018 et la valeur donnée ici est nette de cet abattement.

	Fin 2017		Fin 2018	
	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	1 789	1 789	1 301	1 301
Créances nées d'opérations de réassurance	2 050	2 050	341	341
Autres créances (hors assurance)	423	423	2 047	2 047
Actions propres auto-détenues (directement)				
Éléments de fonds propres appelés, mais non encore payés				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 970	5 970	3 309	3 309
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	71	93	234	265
Total de l'actif	100 648	94 341	101 487	98 885

Les *Créances* sont prises à leur valeur de bilan social, soit 3 688 k€ nets de provisions, en considérant qu'elles sont historiquement recouvrées en totalité. Leur diminution est liée aux facteurs suivants : baisse d'activité en fin d'année, baisse des créances sur réassureurs malgré l'augmentation du poste impôt sur les sociétés.

La *Trésorerie* est prise à sa valeur de marché, soit 3 309 k€. Elle retrouve son niveau antérieur après une augmentation ponctuelle à fin 2017, liée à la mise en attente de sommes destinées à un investissement.

Les *Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus* sont retraités des surcotes obligatoires, les autres montants, étant certains, sont pris à leur valeur de bilan social. La valeur retenue est alors de 234 k€.

Le total de l'actif ressort à 101 487 k€, en progression de 1% par rapport à la fin de 2017.

IV.2. Provisions techniques

Le portefeuille de CGI Bâtiment est un portefeuille non-vie, de garanties Caution. Il relève de la Line of Business 9. Les engagements sont gérés par nature d'activité : sinistres relatifs aux Maisons Individuelles, sinistres de promotion immobilière et litiges.

	Fin 2017		Fin 2018	
	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux
Provisions techniques non-vie		28 973		31 081
Provisions techniques non-vie (hors santé)	17 808	28 973	20 095	31 081
Provisions techniques calculées comme un tout				
Meilleure estimation	16 101		18 030	
Marge de risque	1 707		2 065	

➤ Evolution par rapport à 2017 (en euros)

		BE sinistres		
		brut	cédé	net
Maisons individuelles	fin 2018	15 106 578	5 224 404	9 882 174
	fin 2017	13 616 223	4 809 751	8 806 472
	évolution	11%	9%	12%
Promotion	fin 2018	1 525 491	102 804	1 422 687
	fin 2017	1 514 410	0	1 514 410
	évolution	1%	0%	-6%
Litiges (hors transférés)	fin 2018	1 398 164	0	1 398 164
	fin 2017	969 898	0	969 898
	évolution	44%	0%	44%
Ensemble	fin 2018	18 030 233	5 327 209	12 703 024
	fin 2017	16 100 531	4 809 751	11 290 780
	évolution	12%	11%	13%

L'augmentation des litiges s'explique par des règlements d'environ 230 k€ en 10^{ème} année pour la survenance 2008. Cela augmente considérablement le facteur dans la méthode Chain-Ladder, passant de fait de 1,004 à 1,266. Ainsi les provisions s'en trouvent fortement impactées.

▪ **Calcul de la marge pour risque**

Nous avons appliqué la méthode basée sur les durations de passif. En effet la durée du passif est la même que l'on se place en vision brute ou nette de réassurance (soit 1,75 année). De plus aucun changement n'est prévu dans la composition et les proportions des risques, ni dans la qualité moyenne des réassureurs. Enfin la capacité d'absorption de pertes des provisions techniques relative au BE net de réassurance pour l'ajustement du SCR de base et le risque important de marché sont nuls et aucun changement n'est prévu en la matière.

La marge pour risque s'élève à 2 065 k€.

L'augmentation de la marge de risque par rapport à fin 2017 (1 707 k€.) s'explique par l'augmentation de la durée des passifs. En effet, même si cette valeur n'augmente que de 5 mois et demi, il s'agit d'une augmentation de 35%.

IV.3. Autres passifs

Les autres passifs sont les suivants :

	Fin 2017		Fin 2018	
	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux
Provisions autres que les provisions techniques	55	55	63	63
Dépôts des réassureurs	372	372	299	299
Passifs d'impôts différés	6 030		4 101	
Dettes nées d'opér. d'ass. et montants dus aux intermédiaires	81	81	53	53
Dettes nées d'opérations de réassurance	489	489	482	482
Autres dettes (hors assurance)	2 338	2 662	1 820	1 973
Total du passif	27 172	32 631	26 913	33 951

L'évaluation des *Provisions autres que les provisions techniques* suit celle utilisée pour le bilan social, soit 63 k€. Il s'agit de litiges en cours avec des tiers.

Les *Dépôts des réassureurs*, *Dettes nées d'opérations d'assurance* et montants dus aux intermédiaires et *Dettes nées d'opérations de réassurance* étant certaines, c'est la valeur portée au bilan social qui a été utilisée, soit 834 k€ au total.

Les *Passifs d'impôts différés* ont été évalués sur la norme IAS12, selon la même méthode que pour les impôts différés actifs. Elle est détaillée dans le paragraphe qui suit. La valeur retenue est ainsi 4 101 k€.

Les *Autres dettes* sont retraitées de la valeur des décotes obligataires, les autres montants, étant certains, sont pris à leur valeur de bilan social. La valeur ressort à 2 338 k€.

Le *Total du passif* ressort à 26 913 k€ et l'*Excédent de l'actif sur le passif* s'élève à 74 574 k€.

V. GESTION DU CAPITAL

V.1. Fonds propres

V.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

- Capacité d'absorption par les impôts différés
- Risque de souscription
- Risque de marché

V.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

V.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

V.5. Non-respect du MCR et non-respect du SCR

V.6. Autres informations

V.1. Fonds propres

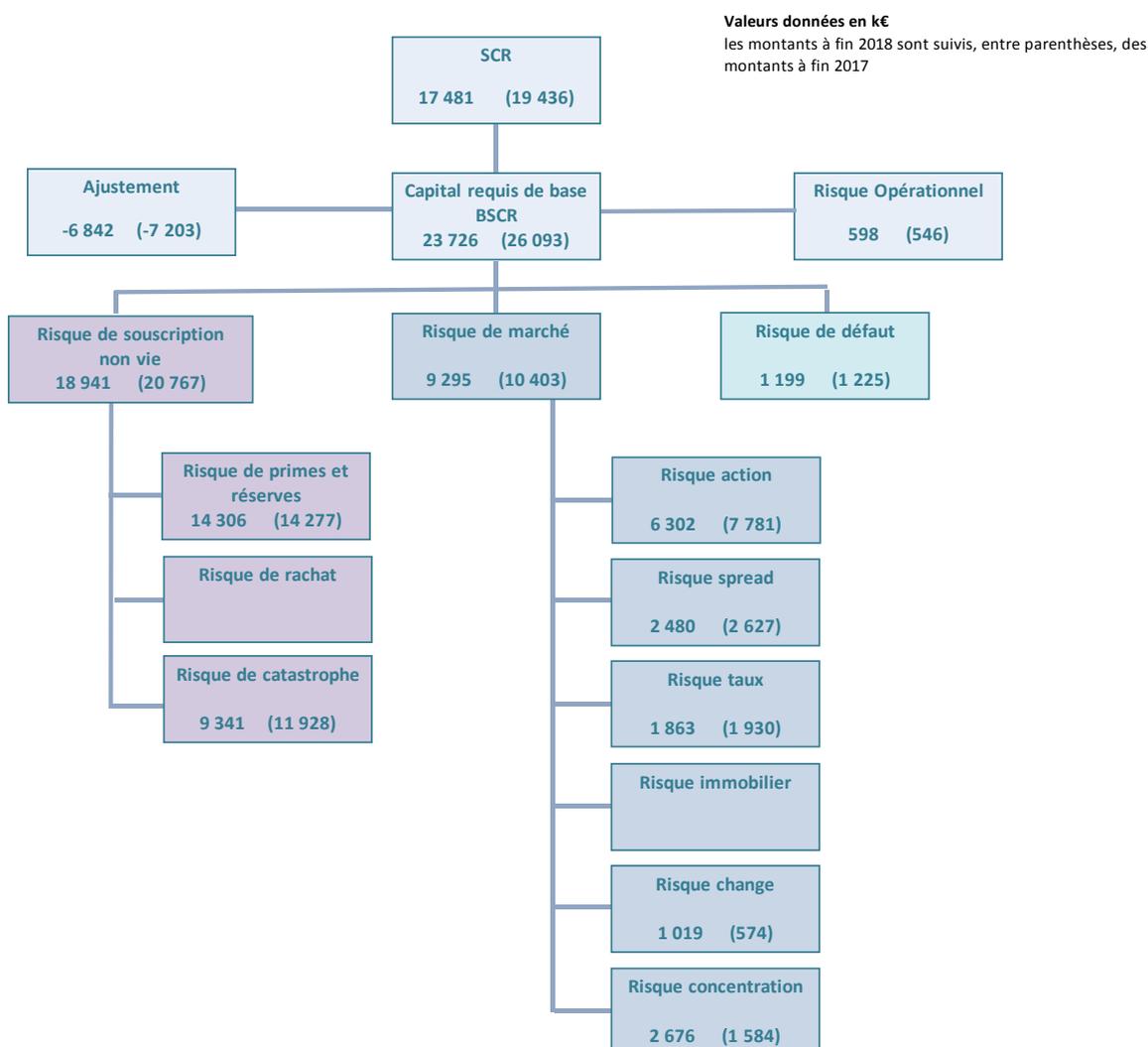
Les fonds propres sont calculés à partir de l'écart entre l'actif et le passif évalués en valeur Solvabilité 2.

Ces fonds propres sont composés exclusivement du capital de la société, pour 20 888 k€ et de de la réserve de réconciliation, pour 51 737 k€.

Ils sont égaux à l'actif net valorisé en Solvabilité 2 (74 574 k€) auquel on retranche les distributions prévues de dividendes (1 949 k€). Ils s'élèvent donc à 72 625 k€. Ils ont été classés en Tier 1.

Le montant des fonds propres éligible à la couverture du SCR comme à celle du MCR s'élève ainsi à 72 625 k€ (71 805 k€ à fin 2017).

V.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis



Le SCR a été calculé par la formule standard. Nous avons utilisé le module de calcul du SCR développé dans l'outil Calfitec de la société Sinalys.

La décomposition est la suivante (en K€) :

	Fin 2017	Fin 2018	Evolution	
SCR	19 436	17 481	-1 954	-10%
Coefficient Adj	-7 203	-6 842	361	-5%
SCR opérationnel	546	598	52	10%
BSCR	26 093	23 726	-2 367	-9%
SCR non vie	20 767	18 941	-1 826	-9%
SCR marché	10 403	9 295	-1 108	-11%
SCR de défaut	1 225	1 199	-26	-2%
Effet de diversification	-6 302	-5 709	593	-9%

Le MCR s'élève à 4 370 k€ (4 859 k€ à fin 2017).

Les fonds propres éligibles, de 72 625 k€ couvrent ainsi le MCR à 1 662 % (1 478 % fin 2017) et le SCR à 415 % (369 % fin 2016).

▪ Capacité d'absorption par les impôts différés

Nous avons utilisé la méthode décrite dans les actes délégués pour déterminer la capacité d'absorption par les impôts différés.

Le choc appliqué est égal à la somme du BSCR et du SCR opérationnel : 24 324 k€.

L'attribution de cette perte aux différents risques est effectuée selon l'influence des différents modules et sous-modules du SCR.

Il a été considéré que les chocs impactaient le bilan sur les postes suivants :

- Trésorerie pour le choc opérationnel,
- Provisions techniques pour le risque non vie,
- Obligations (en direct ou dans les fonds) pour les risques de spread et de taux,
- Fonds pour les risques de change et de concentration,
- Créances pour le risque de défaut.

Le calcul des assiettes d'impôts différés est alors mené sur le bilan impacté par ces chocs. Le montant des impôts différés est déduit par application des taux aux assiettes par année.

L'excès d'impôts différés par rapport au calcul mené pour l'établissement du bilan conduit ainsi à un coefficient d'ajustement de 6 842 k€.

Le capital social se monte à 21 M€ et il est renforcé par les réserves, les fonds propres S1 s'élevant à près de 65 M €. Un choc sur le résultat de 24 M€ les diminuerait mais ne mettrait pas l'activité en risque car la couverture du passif par l'actif serait toujours assurée. Le montant des impôts différés passifs du bilan prudentiel et la projection du résultat moyen constaté sur les dernières années permettrait d'absorber cet impôt en quelques années. Nous avons donc considéré ces impôts différés actifs comme recouvrables.

▪ Risque de souscription

	Fin 2017	Fin 2018	Evolution	
SCR non vie	20 767	18 941	-1 826	-9%
Primes et réserves	14 277	14 306	29	0%
Rachat	0	0	0	
Catastrophe	11 928	9 341	-2 587	-22%
Effet de diversification	-5 438	-4 707	731	-13%

Le risque de primes et de réserves est globalement stable (combinant baisse du risque de prime et hausse du risque de réserves).

Le risque de catastrophe baisse : les expositions ont augmenté mais l'évolution des traités de réassurance a permis un niveau d'intervention plus conséquent.

▪ Risque de marché

Le risque de marché se décompose comme suit (en K€) :

	Fin 2017	Fin 2018	Evolution	
SCR de marché	10 403	9 295	-1 108	-11%
Action	7 781	6 302	-1 480	-19%
Spread	2 626	2 480	-146	-6%
Taux	1 930	1 863	-67	-3%
Immobilier	0	0	0	
Change	574	1 019	445	77%
Concentration	1 584	2 676	1 092	69%
Effet de diversification	-4 093	-5 044	-952	23%

Mise en transparence des OPCVM

Toutes les OPCVM ont été mises en transparence.

BMTN du Crédit Coopératif

CGI Bâtiment a souscrit en juillet 2014 un BMTN de 3 M€ auprès du Crédit Coopératif, garantissant un coupon semestriel progressif sur 5 ans avec une option de cession semestrielle avec garantie du capital à la date du versement de l'intérêt.

Il a été choqué en action de type II. Etant très proche de son échéance, le choc sur le BMTN a été très atténué.

L'apparition d'une nouvelle concentration dépassant le seuil de prise en compte, a eu pour résultat une augmentation du risque pour 69 %.

➤ Composition du portefeuille (en euros)

Pour information, le portefeuille mis en transparence à fin 2018 est le suivant :

Type d'actif	Fin 2017	Fin 2018	Evolution	
ACTION	14 920 589	18 057 552	3 136 963	21%
Action de type 1	10 700 653	9 826 105	-874 548	-8%
Action de type 2	3 371 937	7 383 447	4 011 511	119%
Participation 100%	848 000	848 000	0	0%
FONDS	340 733	0	-340 733	-100%
MONETAIRE ET TRESORERIE	7 274 971	3 977 337	-3 297 634	-45%
OBLIGATION	68 234 203	69 213 851	979 648	1%
Convertible	5 998 489	3 819 414	-2 179 075	-36%
Etatique EEE	5 056 463	6 984 873	1 928 410	38%
Privée	56 268 687	56 974 373	705 686	1%
Sécurisée Public	788 544	229 189	-559 354	-71%
Etatique non EEE	122 019	1 206 000	1 083 981	888%
PRODUIT DERIVE & DIVERS	61 014	-24 342	-85 356	NS
Total	90 831 510	91 224 397	392 888	0%

La poche action augmente, et plus particulièrement les actions de type 2. Dans le même temps, les obligations convertibles diminuent.

La poche obligataire augmente aussi légèrement. Cette augmentation est due en grande partie aux obligations étatiques.

V.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Ce sous-module n'a pas été utilisé dans les calculs.

V.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

La formule standard a été utilisée pour l'évaluation de la solvabilité, sans recours à un modèle interne.

V.5. Non-respect du MCR et non-respect du SCR

L'évaluation de la solvabilité et sa projection à l'horizon du business plan dans le cadre de l'ORSA n'ont pas mis en évidence un risque de non-respect des exigences en capital.

V.6. Autres informations

Il n'y a pas d'autre élément spécifique.

ANNEXES

Bilan (en K€)

S.02.01.01

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	1 014
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	87 916
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	848
Actions	R0100	
Actions – cotées	R0110	
Actions – non cotées	R0120	
Obligations	R0130	20 383
Obligations d'État	R0140	
Obligations d'entreprise	R0150	20 383
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	63 685
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	3 000
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	5 327
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	5 327
Non-vie hors santé	R0290	5 327
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	1 301
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	341
Autres créances (hors assurance)	R0380	2 047
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	3 309
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	234
Total de l'actif	R0500	101 487

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	20 095
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	20 095
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	18 030
Marge de risque	R0550	2 065
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	
Marge de risque	R0590	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	63
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	299
Passifs d'impôts différés	R0780	4 101
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	53
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	482
Autres dettes (hors assurance)	R0840	1 820
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
Total du passif	R0900	26 913
Excédent d'actif sur passif	R1000	74 574

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité (en K€)

S.05.01.01

		Assurance crédit et cautionnement	Total
		C0090	C0200
Primes émises			
Brut – assurance directe	R0110	19 282	19 282
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120		
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130		
Part des réassureurs	R0140	2 460	2 460
Net	R0200	16 822	16 822
Primes acquises			
Brut – assurance directe	R0210	19 938	19 938
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220		
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230		
Part des réassureurs	R0240	2 460	2 460
Net	R0300	17 477	17 477
Charge des sinistres			
Brut – assurance directe	R0310	6 520	6 520
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320		
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330		
Part des réassureurs	R0340	1 715	1 715
Net	R0400	4 805	4 805
Variation des autres provisions techniques			
Brut – assurance directe	R0410		
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420		
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430		
Part des réassureurs	R0440		
Net	R0500		
Dépenses engagées	R0550	6 929	6 929
Autres dépenses	R1200	0	
Total des dépenses	R1300	0	6 929

Primes sinistres et dépenses par pays (en K€)

S.05.02.01

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises)	Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0080	C0090	C0140
Primes émises				
Brut – assurance directe	R0110	19 282		19 282
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120			
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130			
Part des réassureurs	R0140	2 460		2 460
Net	R0200	16 822		16 822
Primes acquises				
Brut – assurance directe	R0210	19 938		19 938
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220			
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230			
Part des réassureurs	R0240	2 460		2 460
Net	R0300	17 477		17 477
Charge des sinistres				
Brut – assurance directe	R0310	6 520		6 520
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320			0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330			0
Part des réassureurs	R0340	1 715		1 715
Net	R0400	4 805		4 805
Variation des autres provisions techniques				
Brut – assurance directe	R0410			
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420			
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430			
Part des réassureurs	R0440			
Net	R0500			
Dépenses engagées	R0550	6 929		6 929
Autres dépenses	R1200			
Total des dépenses	R1300			6 929

Provisions techniques non-vie (en K€)

S.17.01.01

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée	
		Assurance crédit et cautionnement	Total engagements en non-vie
		C0100	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010		
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050		
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque			
Meilleure estimation			
<i>Provisions pour primes</i>	-		
Brut – total	R0060		
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140		
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150		
<i>Provisions pour sinistres</i>			
Brut – total	R0160	18 030	18 030
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	5 359	5 359
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	12 703	12 703
Total meilleure estimation – brut	R0260	18 030	18 030
Total meilleure estimation – net	R0270	12 703	12 703
Marge de risque	R0280	2 065	2 065
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques			
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290		0
Meilleure estimation	R0300		0
Marge de risque	R0310		0
Provisions techniques – Total			
Provisions techniques – Total	R0320	20 095	20 095
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	5 327	5 327
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	14 768	14 768

Sinistres en non vie (en K€)

S.19.01.01

Année d'accident / année de souscription	Z0020	1
--	-------	---

Sinistres payés bruts (non cumulés) (valeur absolue)

Année		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0160
Précédentes	R0100											
N-9	R0160	443	156	-36	40	147	35	-23	183	-9	7	
N-8	R0170	166	52	216	2	17	-10	1	1	0		
N-7	R0180	262	1 106	1 833	544	389	406	-175	-36			
N-6	R0190	345	2 032	97	453	247	-7	148				
N-5	R0200	322	1 460	-78	39	216	237					
N-4	R0210	196	968	269	645	56						
N-3	R0220	164	326	206	-14							
N-2	R0230	1 321	5 532	2 723								
N-1	R0240	166	161									
N	R0250	349										

Année		Pour l'année en cours	Somme des années (cumul)
		C0170	C0180
Précédentes	R0100	3 550	10 521
N-9	R0160	7	943
N-8	R0170	0	444
N-7	R0180	-36	4 328
N-6	R0190	148	3 315
N-5	R0200	237	2 196
N-4	R0210	56	2 135
N-3	R0220	-14	682
N-2	R0230	2 723	9 576
N-1	R0240	161	327
N	R0250	349	349
Total	R0260	7 181	34 815

Meilleure estimation provisions brutes non actualisées (valeur absolue)

Année de développement

Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0350
Précédentes	R0100											-2
N-9	R0160							237	136	333	1 279	
N-8	R0170						122	93	63	70		
N-7	R0180					885	431	386	351			
N-6	R0190				906	747	801	558				
N-5	R0200			2 125	1 612	842	462					
N-4	R0210		3 211	2 515	1 268	1 175						
N-3	R0220	3 331	1 568	689	1 110							
N-2	R0230	9 532	6 833	2 866								
N-1	R0240	3 720	2 811									
N	R0250	7 348										

Année		Fin d'année (données actualisées)
		C0360
Précédentes	R0100	-2
N-9	R0160	1 279
N-8	R0170	70
N-7	R0180	351
N-6	R0190	558
N-5	R0200	462
N-4	R0210	1 175
N-3	R0220	1 110
N-2	R0230	2 866
N-1	R0240	2 811
N	R0250	7 348
Total	R0260	18 028

Fonds propres (en K€)

S.23.01.01

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	20 888	20 888			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	51 737	51 737			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	72 625	72 625		0	0,00
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					

Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400				0	0,00
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	72 625	72 625			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	72 625	72 625			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	72 625	72 625	0	0	0,00
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	72 625	72 625	0	0	
Capital de solvabilité requis	R0580	17 481				
Minimum de capital requis	R0600	4 370				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	4,15				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	16,62				

Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	74 574
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	1 950
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	20 888
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
Réserve de réconciliation	R0760	51 737
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	0

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard (en K€)

S.25.01.01

Article 112 (*)	Z0010	2
-----------------	-------	---

Capital de solvabilité requis de base

		Capital de solvabilité requis net	Capital de solvabilité requis brut	Attribution des ajustements dus aux FC et aux PAE
		C0030	C0040	C0050
Risque de marché	R0010	9 295	9 295	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	1 199	1 199	
Risque de souscription en vie	R0030			
Risque de souscription en santé	R0040			
Risque de souscription en non-vie	R0050	18 941	18 941	
Diversification	R0060	-5 709	-5 709	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
Capital de solvabilité requis de base	R0100	23 726	23 726	

Calcul du capital de solvabilité requis

		Value
		C0100
Risque opérationnel	R0130	598
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-6 842
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	17 481
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	17 481
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

**Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement
ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie
uniquement (en K €)
S.28.01.01**

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		MCR components
		C0010
Résultat MCRNL	R0010	4 149

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	12 703	16 822
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
Résultat MCRL	R0200	0

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	4 149
Capital de solvabilité requis	R0310	17 481
Plafond du MCR	R0320	7 867
Plancher du MCR	R0330	4 370
MCR combiné	R0340	4 370
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
Minimum de capital requis	R0400	4 370